

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 12/12/2024

DEL-12122024-24

**Date de
convocation :**
04/12/2024

*L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre à 18 heures 00, le
Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement
convoqué, s'est réuni à BELPECH, sous la présidence d'André
VIOLA, Président.*

**Nombre de
conseillers :**
- en exercice: 62
- présents: 40
- procurations: 6
- votants: 46

**Date de
publication :**
.....
.....

PRESENTS : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, , Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Bernard OLIVIER, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Serge CAZENAVE par Brice ASENSIO, Muriel DENUC GUICHET par Jérôme DARFEUILLE, Claudie FAUCON MEJEAN par André VIOLA, Florian GRIMMONPRE par Roselyne RIOS, Maryse LALA LAFFONT par Bernard OLIVIER, Pascale RASTOUIL par Catherine LASSALLE.

ABSENTS : Loïc ALBERT, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Florence FOURRIER, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Françoise RODE.

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

**OBJET : PROCEURE DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE DE LA ZA
DU LAURAGAIS**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment son article L 2111-14,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Certifié exécutoire pour
avoir été :
- transmis au contrôle de

Considérant que la voirie de desserte de la ZAC du Lauragais constituée des parcelles cadastrées AP 31 - 32 -52 - 75 -78 81 - 115 - 116 - 121- 36 - 44 -100 demeure classée dans le domaine privé de la communauté de communes,

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 011-200035707-20241212-DEL_12122024_24-DE

légalité le:

- publié le:

Considérant qu'il s'agit de voiries déjà existantes en circulation publique, il convient de les classer dans le domaine public communautaire sans que cette opération ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte de la voie, elle se trouve dispensée d'enquête publique.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le classement des parcelles cadastrées AP 31 - 32 -52 - 75 -78 81 - 115 - 116 - 121- 36 - 44 -100 dans le domaine public de la CCPLM.

AUTORISE le Président à faire les mises à jour et démarches nécessaires, dont la transmission de la présente délibération, au service du Cadastre.

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président

